

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Beauchamp

<https://www.cadre21.org/membres/23c5674bcd896d63b0e16e80>

Date d'obtention : 2024-02-19 15:16:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'une situation de sextage est dénoncée dans mon école, j'utilise le questionnaire Sexto, que ce soit la victime ou l'instigateur.

Je ne fais pas d'enquête, ni ne visionne le contenu sur l'appareil électronique des personnes impliquées.

Si la situation est dénoncée par quelqu'un de l'externe, je les réfère au service de police.

Pour l'investigateur, je confisque le cellulaire et autres appareils électroniques tels montre intelligente, j'explique le protocole et j'appelle le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me sauver du temps de réflexion, car le questionnaire semble diriger l'intervenant de façon claire, sans pouvoir se tromper.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Avoir une posture bienveillante. Agir rapidement.